

L'an deux mil vingt à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 27 février 2020, se sont réunis en mairie d'ANTOINGT, sous la Présidence de Mme Chantal ROUSSEL, Maire.

09 mars 2020

Conseillers présents : Chantal ROUSSEL, Emmanuel GONTHIER, Claude JACOB, Analio FIGUEIREDO, Tony CANO, Guy SOUILLER, Lydia ESCLATINE, Philippe TERRANOVA.

Conseillers absents : Nicolas BIERI.

Secrétaire de séance : Lydia ESCLATINE.

Délibération n°6 - TRANSFERT ACTIVITE ASSAINISSEMENT ET MISE A DISPOSITION A API

Il est rappelé au conseil municipal que la loi a transféré à la communauté d'agglomération pays d'ISSOIRE les compétences eau et assainissement à compter du 01/01/2020.

Il est nécessaire :

- de constater la clôture du budget annexe assainissement au 01/01/2020,
- d'autoriser le maire à signer le procès-verbal de mise à disposition qui doit être établi permettant de recenser les actifs et passifs utilisés pour l'activité transférée, récapitulant les :

- biens meubles et immeubles
- emprunts
- subventions qui ont financé les biens mis à disposition (« transférables »)
-

- d'autoriser le transfert des résultats de clôture constatés au 31/12/2019 :

EXPLOITATION excédent de 18 652,37€
INVESTISSEMENT excédent de 100 523,48€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal approuvent ces propositions.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme



Le Maire,
Chantal ROUSSEL